



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N° 23 DU SAMEDI 08/02/2025

Réunion du 3 février 2025

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Responsables championnats et coupes : Magaly GALLIEN - Claire BROUSSET

Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE -07 82 13 38 00

COURRIERS RECUS

St Chamond, St Joseph St Martin, Avenir Côte, Monts et Plaine, Olympique du Forez, Andrézieux Bouthéon, Loire Sornin, Astrée, Forez Roannais, Haut Forez, Urfé.

INFORMATION IMPORTANTE

RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe, il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des 2 clubs.

A l'attention des clubs : Tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : bien marquer le N° de match, N° de terrain et toutes les références du match concerné.

MODIFICATION RENCONTRES

Le match n°30083624, **St Martin la Sauveté - Pouilly les Nonains**, se jouera le **samedi 15 février**, même heure, même stade.

Le match n°29234015, **Olympique du Forez – Montrond Cuzieu**, se jouera le **vendredi 14 février**, même heure, même stade.

Le match n°29154332, **Haut Forez – St Martin la Sauveté**, se jouera le **samedi 29 mars**, même heure, même stade.

Le match n°29154336, **Urfé – Monts et Plaine**, se jouera le **samedi 29 mars**, même heure, même stade.

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des finales des Coupes de la Loire (U15 à 8, U18 à 11, Seniors à 8, Principale et Complémentaire) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Féminine avant le **2 mars 2025**.

Le complexe sportif doit respecter le cahier des charges (finale de la Coupe de la Loire).